



**OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL**

PROJET GCF READINESS SUPPORT - TUNISIE (PHASE II)

**Préparation de la Tunisie au financement climatique
« Renforcement des capacités de l’Autorité Nationale Désignée – AND
et appui au développement d’un portefeuille de projets »**

APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS CLIMAT DU SECTEUR PRIVE EN TUNISIE POUR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT- GCF

TERMES DE REFERENCE

[AP/OSS/GCF-RS-TN2_ProjetClimatSecteurPrivé/180620-21]

Jun 2020

1- CONTEXTE

La Tunisie a bénéficié de l'appui du Fonds Vert pour le Climat (GCF) à travers une première subvention Readiness (TUN-RS001) afin de se préparer à l'accès au financement du fonds et mettre en place l'Autorité Nationale Désignée (AND). Les activités de ce projet Readiness 1 ont permis de créer une AND, de renforcer les capacités de la Tunisie pour répondre aux exigences du Fonds, d'améliorer l'engagement effectif des parties prenantes concernées (secteur public, secteur privé, société civile et médias) et d'élaborer un mécanisme de non-objection nécessaire à l'accès aux financements du GCF. Un programme pays qui prend en compte les priorités nationales en matière de changement climatique et qui servira dans la définition des projets à soumettre au GCF pour financement, a été également élaboré.

Cependant, la mise en œuvre de ce projet de préparation a mis en évidence un certain nombre de besoins supplémentaires en termes de capacité de développement de projets, de communication à grande échelle au niveau national, d'implication effective des entités nationales dans le processus d'accréditation du GCF et de mobilisation du secteur privé. Ces besoins ont été évoqués par les différentes parties prenantes et autorités de haut niveau lors des consultations menées au cours de la mise en œuvre de cette première phase de préparation à la finance climat (Readiness 1), justifiant ainsi le développement d'une nouvelle phase (Readiness 2) complémentaire.

Compte tenu des aspects pertinents soulignés, le GCF a accepté de financer une seconde phase du projet de préparation à la finance climat : « GCF Readiness Support–Tunisie (Phase II) ». Ce soutien permettra de continuer à appuyer les activités réalisées dans la phase I et à renforcer leur ancrage dans les activités globales en rapport avec la finance climatique et leur appropriation par les acteurs clés de l'écosystème y afférent.

Parmi les activités de ce projet, il est prévu de lancer un appel à propositions de projets destiné aux acteurs du secteur privé ainsi qu'aux entités accréditées auprès du GCF opérant en Tunisie. Cet appel s'inscrit dans le cadre des efforts déployés visant à encourager le secteur privé tunisien à s'impliquer davantage dans le processus du financement climatique, notamment à s'intéresser aux instruments mis à disposition du secteur privé par le GCF.

2- OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de son projet de préparation à la finance climat, le Ministère de l'Environnement en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en tant que *delivery partner*, lance le présent appel à propositions de projets en vue d'encourager les acteurs du **secteur privé** à s'impliquer davantage dans le processus financier proposé par le Fonds Vert pour le Climat (GCF). Cette action permettra également à la Tunisie de mobiliser des investissements privés pour contribuer à sa transition vers un développement résilient au climat et sobre en carbone.

Le présent appel vise essentiellement à encourager les entreprises économiques et les investisseurs du secteur privé (nationaux, régionaux ou internationaux) opérant en Tunisie ainsi que les nouveaux promoteurs de projets ayant un potentiel d'impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore résilients au climat, à adhérer au processus de la finance climatique et ce pour une économie à faible émission en carbone. Cet appel à projets ambitionne de susciter les motivations et les engagements de l'ensemble des acteurs économiques du secteur privé en Tunisie et ce à travers la soumission de propositions de projets, que ce soit sous forme d'idée de projet conformément au canevas proposé et annexé à cet appel à propositions de projets ([Annexe 1](#)) ou bien sous forme de note conceptuelle conformément au modèle exigé par le GCF, à remplir de préférence en anglais ([Annexe 2-1](#)) ou en français ([Annexe 2-2](#)).

Toutes les propositions reçues sous l'une des deux (2) formes citées plus haut et dans les délais fixés seront examinées par les membres de l'AND conformément à leurs prérogatives réglementaires et au mécanisme de non objection mis en place à cet effet.

3- CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL A PROPOSITION DE PROJETS FINANCE CLIMAT POUR LE SECTEUR PRIVE- GCF

Les projets qui concerneront cet appel à propositions doivent répondre aux engagements de la Tunisie inscrits dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) soumise à l'occasion de la tenue de la 21ème Conférence des Parties (CoP21) de Paris et doivent être alignés aux priorités nationales définies dans le programme pays élaboré dans le cadre du Readiness 1 et/ou les stratégies nationales sectorielles (ou à aspect transversal) en rapport direct avec le changement climatique.

Les soumissionnaires sont appelés dans la mesure du possible, à identifier et désigner une entité accréditée (EA) spécifique au secteur privé parmi celles qui opèrent en Tunisie et de la notifier dans leurs propositions. Cette entité accréditée pourrait apporter l'appui nécessaire au soumissionnaire de cet appel à proposition de projets dans la finalisation des demandes à soumettre au GCF à travers l'AND Tunisie. A titre indicatif, une liste de ces entités accréditées opérant en Tunisie est fournie en annexe ([Annexe 3](#)).

Si nécessaire, l'équipe du projet Readiness 2 du Ministère de l'Environnement, assurera la mise en correspondance entre les soumissionnaires (porteurs de projets) et les entités accréditées opérant en Tunisie.

Tout acteur du secteur privé intéressé par cet appel à proposition de projets, pourra, en complément d'information, consulter le document relatif au Processus d'approbation des idées et notes conceptuelles de projet ([Annexe 8](#)).

3.1. Critères d'éligibilité et bénéficiaires

L'AND procédera à un examen de toutes les propositions de projets sous l'une des 2 formes définies (idée de projet selon canevas ou note conceptuelle selon le modèle du GCF) soumises dans les délais fixés, sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous. Pour être recevable, la proposition de projet soumise doit satisfaire à l'ensemble des critères d'éligibilité concernant à la fois le soumissionnaire et le projet, de manière indissociable.

3.1.1 Éligibilité du soumissionnaire

Les soumissionnaires et futurs porteurs de projets doivent répondre aux critères suivants :

- Le soumissionnaire ou le chef de file désigné dans le cadre d'une soumission par un groupement ou un consortium solidaire, doit être une entité légalement enregistrée en Tunisie et autorisée à mener toutes ses activités en rapport avec l'objectif du projet proposé. Le soumissionnaire ou le chef de file (dans le cadre d'un groupement) peut être une société privée, nationale ou multinationale, une banque/institution financière nationale ou internationale, une fondation et une institution multilatérale à caractère commercial, ou une association commerciale ou professionnelle.
- Le soumissionnaire ou le chef de file doit démontrer une capacité en matière de développement, d'exécution ou de gestion de projets similaires relatifs à l'environnement, au changement climatique.

Remarques

- Un soumissionnaire, individuel ou faisant parti d'un groupement, ne peut soumissionner qu'une seule proposition
- En cas de groupement, le chef de file ainsi que les autres membres du groupement ne peuvent s'associer qu'à un seul groupement.

3.1.2 : Eligibilité des propositions de projets

- Les propositions de projets doivent se rapporter à une ou plusieurs des 8 aires d'intervention stratégique du GCF (atténuation – adaptation) :
 - **Atténuation** : (i) production et accès à l'énergie, (ii) transport, (iii) forêts et affectation des terres, (iv) bâtiments, villes, industrie et équipements ;
 - **Adaptation** : (i) santé, sécurité alimentaire et qualité de l'eau, (ii) moyens de subsistance des communautés, (iii) écosystèmes et services écosystémiques, (iv) infrastructure et construction.
- Les propositions de projets doivent également satisfaire à l'ensemble des six (6) critères d'évaluation du GCF à savoir, (i) le potentiel de l'impact, (ii) le potentiel du changement de paradigme, (iii) le potentiel de développement durable, (iv) les besoins du bénéficiaire, (v) l'appropriation nationale et (vi) l'efficacité et l'efficacé.
- Les propositions doivent démontrer leur alignement sur les stratégies et politiques nationales en matière de changement climatique et leur cohérence avec la NDC ([Annexe 4](#)) et le programme pays ([Annexe 5](#)).

Il est recommandé de consulter les documents suivants : (i) La Contribution déterminée au niveau national - NDC ([Annexe 4](#)) ; (ii) Le Programme Pays ([Annexe 5](#)), et (iii) Le guide portant sur la facilité dédiée au secteur privé - PSF ([Annexe 6](#)).

3.2. Soumission d'une proposition de financement à l'AND Tunisie

Le dossier de soumission au présent appel à proposition de projet climat doit comporter les documents suivants :

1. Une lettre de motivation exprimant l'intérêt du soumissionnaire à participer au présent appel à des propositions de projets du secteur privé en Tunisie pour le Fonds vert pour le climat-GCF.
2. Formulaire de soumission de projets décrivant le statut, le domaine d'action (en rapport avec l'objet de cet appel à proposition) du soumissionnaire, y compris des informations sur le chef de file, les membres du consortium, le cas échéant ([Annexe 7](#)).
3. Le document du projet, sous l'une des formes citées plus haut (idée de projet selon formulaire de la note conceptuelle du GCF annexe 2.1 ou 2.2), rédigé en français ou de préférence en anglais.
4. Fournir les documents justificatifs relatifs aux conditions d'éligibilité citées dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de candidature composé des documents susmentionnés doit être soumis à l'adresse email suivante : tunisie.gcf@gmail.com

Le délai de soumission est fixé au **30 septembre 2020**.

3.3. Processus d'évaluation et de publication des propositions sélectionnées (Conformément au document annexé)

Toutes les soumissions seront examinées par les membres de l'AND de la Tunisie et le processus d'évaluation se fera en tenant compte des critères mentionnés plus haut (§ 3.1) et de ceux de la grille d'évaluation du mécanisme de non objection, mise en place à cet effet lors de la première phase du projet Readiness Tunisie.

Le dossier de soumission sera examiné en fonction des critères ci-dessus cités. Il s'agit des critères notés ci-après :

- 1- Pour le soumissionnaire : Deux critères sont considérés éliminatoires
 - Statut juridique
 - Implantation à l'étranger
- 2- Pour la nature du projet : Le projet est noté sur 100 points
 - Répond aux priorités nationales en matière de changement climatique et de développement durable
 - Répond aux exigences du Fonds Vert pour le Climat en ce qui concerne les six (6) critères d'éligibilité du Fonds et de thèmes (voir chapitre 3.1.2).

Ces différents critères relatifs au projet sont notés sur 100 points selon une grille multicritère détaillée d'évaluation des projets.

Tableau - Conditions à remplir par les organismes éligibles porteurs de projets

N°	CONDITIONS	CONTENUS
1	Existence juridique et physique de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un statut légal à la date de dépôt du dossier, acte d'immatriculation ou d'enregistrement au Journal Officiel, etc. ▪ Avoir un siège avec des outils de travail adéquats et un minimum de personnel en place. Le siège social ou la représentation ou la direction doit être implanté en Tunisie.
2	Justificatif d'activité en cours	Ne pas être en cessation d'activité ou en liquidation judiciaire (les documents appropriés qui le prouvent)
3	Expérience opérationnelle et de gestion de projets dans les secteurs de l'environnement et du climat	Les documents appropriés justifiant les expériences de l'organisme en matière de conduite de développement, et/ou de gestion et/ou de mise en œuvre de projets significatifs et/ou similaires dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques
4	Expériences professionnelles de l'équipe du projet	Fournir les CV détaillés de l'équipe du projet.
5	Situation judiciaire	Fournir une déclaration sur l'honneur justifiant que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une poursuite judiciaire ou d'une condamnation ou d'un jugement en cours pour des raisons en rapport avec la moralité de l'un de ses dirigeants (corruption, fraude etc.).

Seules seront retenues les propositions de projets ayant une conformité totale à la fois avec les exigences concernant le soumissionnaire et celles concernant le projet, ayant obtenu un score total supérieur ou égal à 60 points sur 100.

L'évaluation sera effectuée par l'AND à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Les résultats de l'évaluation ainsi que la liste des soumissionnaires retenus seront communiqués par courrier électronique aux concernés.

Remarque 1

Dans le cas où la proposition ou idée de projet d'un soumissionnaire ou d'un consortium est jugée recevable par l'AND, l'OSS en tant que Delivery Partner, et sous la supervision du point focal national (PFN) auprès du GCF, assistera (dans la mesure des moyens disponibles) le porteur de cette proposition ou idée de projet à identifier une entité accréditée (EA) appropriée disposée à le soutenir techniquement pour finaliser correctement la note conceptuelle conformément aux exigences du GCF.

Remarque 2

Il est à noter que l'AND n'est pas habilitée à fournir une assistance technique aux soumissionnaires de projets.